Tableau de Prestations Santé 2018 - Contrats Labellisés

Régime obligatoire + Couverture Mutuelle dans le cadre du parcours de soins

Les conditions de versement des prestations figurent dans le règlement mutualiste

ANNEXE I

	LABEL 1	LABEL 3	LABEL 3S	LABEL 4
Consultation et Visite				
Généraliste	100%	100%	100%	100%
Honoraires des spécialistes (sauf Psychiatre) signataire du Contrat d'accès aux soins	100%	100%	150%	150%
Honoraires des spécialistes (sauf Psychiatre) non signataire du Contrat d'accès aux soins	100%	100%	130%	130%
Honoraires des spécialistes Psychiatres	100%	100%	100%	100%
Examens médicaux				
Laboratoire	100%	100%	100%	100%
Radiologie	100%	100%	100%	100%
Pharmacie				
Vignettes blanches	100%	100%	100%	100%
Vignettes bleues	65%	95%	100%	100%
Vignettes orange	15%	15%	80%	100%
Contraceptif oral non remboursable par la Sécurité Sociale	-	-	100%	100%
Substitut nicotinique	-	-	-	60€/an
Paramédical				
Auxiliaires Médicaux	100%	100%	100%	100%
Frais de transport	100%	100%	100%	100%
Hospitalisation				
Forfait Honoraires chirurgicaux	100%	100%	100% + 100€	100%+200€
Frais de séjour	100%	100%	100%	100%
Accompagnement 1 enfant de moins de 16 ans	15,25 €	15,25 €	15,25 €	50€/jour
Chambre particulière y compris location TV	15,25 €	27,50 €	50,00 €	100 €
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait accouchement	100 €	300 €	300 €	300 €
Grossesse médicalement assistée forfait par FIV	-	-	100 €	100 €
Dentaire				
Soins dentaires	100%	100%	100%	220%
Prothèse dentaire (accord Sécurité Sociale) (1) (3)	100%	170%	300%	320%
Forfait orthodontie annuel remboursé par le régime obligatoire (3) (4)	100%	100% + 153€	100% + 1000€	100% + 1000€
Implant dentaire forfait annuel (3)	-	-	1000€ / an	1500€ / an
Appareillage				
Appareillage	100%	100%	100%	300%
Prothèse capillaire, prothèse de sein	100%	100%	200%	300%
Forfait Acoustique tous les 2 ans y compris frais d'entretien et de fonctionnement (piles) de date anniversaire à date anniversaire	100% + 100€	100% + 305€	100% + 500€	100%+1200€
Optique				
(a) Equipement à verres simple foyer (sphère comprise entre -6.00 et +6.00 dioptries et cylindre inférieur ou égal à +4.00 dioptries (2)	100%	60% + 160€	60% + 200€	60%+300€
(b) Equipement comportant un verre mentionné au (a) et un verre mentionné au (c) (2)	100%	60% + 160€	60% + 200€	60%+300€
(c) Equipement à verres simples foyer (sphère hors zone de -6.00 à +6.00 dioptries ou cylindre supérieur à +4.00 dioptries) et à verres multifocaux ou progressifs (2)	100%	60% + 200€	60% + 300€	60%+350€
(d) Equipement comportant un verre mentionné au (a) et un verre mentionné au (f) (2)	100%	60% + 300€	60% + 400€	60%+450€
(e) Equipement comportant un verre mentionné au (c) et un verre mentionné au (f) (2)	100%	60% + 300€	60% + 400€	60%+450€
(f) Equipement pour adulte à verres multifocaux ou progressifs sphérocylindriques (sphère hors zone de -8.00 à +8.00 dioptries ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques (sphère hors zone de -4.00 à +4.00 dioptries) (2)	100%	60% + 300€	60% + 400€	60%+450€
Forfait annuel lentilles remboursées par le régime obligatoire (3)	100%	100%	60% + 100€	60%+150€
Forfait annuel lentilles non remboursées par le régime obligatoire (3)	-	-	100 €	150 €
Forfait annuel chirurgie réfractive par œil (3)	-	-	400 €	400 €
Médecine douce et diététique				
Forfait annuel : Ostéopathie, acupuncture (inscrit au fichier national de leur profession)	-	-	150€ 5 Séances de 30€	240€ 8 Séances de 30€
Consultation d'un diététicien diplômé	-	-	-	
Cure thermale				
Frais d'établissement, transport, hébergement	75%	95%	100%	100%+150€
Prévention				
Amniocentèse non remboursable par la Sécurité Sociale	-	-	100%	100%
Densitométrie osseuse pour les femmes de + 50 ans	Oui	Oui	Oui	100%
Vaccin anti-grippe	Oui	Oui	Oui	OUI
Dépistage des troubles de l'audition + 50 ans	Oui	Oui	Oui	OUI
Assistance santé services				
Forfait aide ménagère si hospitalisation,	Oui	Oui	Oui	Oui
Forfait aide ménagère si chimiothérapie ou radiothérapie	Oui	Oui	Oui	Oui
Secours obsèques	Fonds social du règlement mutualiste			

Prise en charge par la Mutuelle du forfait de 18€ sur les actes médicaux dits "lourds" (décret N° 2006-707 du 19/06/06

Toutes ces garanties répondent au cahier des charges des Contrats responsables

La Mutuelle ne prend pas en charge la participation forfaitaire de 1 euro et les éventuelles franchises applicables au 01/01/2008

Caution Immobilière : contrat collectif souscrit auprès de l'Union Mutame : 63 Bd de Strasbourg - 75010 Paris

Assistance aux personnes : contrat collectif souscrit auprès de Ressources Mutuelles Assistance N° AZUR : 09 69 32 96 84

(1) - Plafond annuel 1300€ et 1800€ suite accord Centre Dentaire de Marseille, au-delà de ce plafond prise en charge du ticket modérateur uniquement

(2) - Sauf pour L1, tous les 2 ans, sauf enfants -18 ans et changement de vue. Le prix de la monture est plafonné à 150 €

(3) - Tous les ans de date anniversaire à date anniversaire

(4) - 500€ tous les six mois